

Quel personnel intervient au sein de l'UGP

- Médecin psychiatre
- Médecin gériatre
- AMP
- Infirmier psychiatrique
- AS
- Psychologue
- Assistante sociale
- ERMS (APA, ergothérapeute, psychomotricien...)
- Service animation
- Diététicienne



Coordonnées

Avenue de Montfort
78320 LA VERRIERE

Tél. : 01 39 38 77 00

Fax. : 01 39 38 77 25

e-mail : Ehpad-laverriere@mgen.fr

Démarches pour intégrer l'UGP

Les demandes d'admission peuvent être effectuées par la personne, elle-même, sa famille, son représentant légal ou le service social.

Un dossier d'admission (CERFA 14-732) devra être constitué et si celui-ci est complet il sera évalué lors de la commission d'admission qui statuera sur les demandes d'admissions en présence du médecin psychiatre et gériatre.

Si la demande est validée il sera proposé une visite de préadmission avec la psychologue, la cadre de santé, le médecin psychiatre/gériatre.

Un échange inter-équipe pourra également être organisé de façon à préparer l'admission.

Si le dossier médical est retenu, en tant que besoin, des temps d'accueil pourront être organisés : la personne participera à une activité.

Il sera demandé un engagement de la part du secteur psychiatrique correspondant au domicile antérieur à la prise en charge en EHPAD de la personne une ré-hospitalisation en cas de décompensation ou en cas d'échec de l'intégration.

De même, un suivi régulier avec son équipe référente sur son CMP de secteur sera demandé à une fréquence à définir jusqu'à stabilisation.



GRUPE **vyv**

EHPAD
de l'Institut **MGEN**
de La Verrière

Etablissement d'hébergement pour
personnes âgées dépendantes

Unité de Géronto-Psychiatrie (UGP)



Description

Unité ouverte de 14 lits situés au rez-de-chaussée sur l'aile « les comédiens ».



L'UGP est destiné à accueillir des personnes âgées de plus de 60 ans présentant des pathologies psychiatriques stabilisées et compatibles avec la vie en collectivité.

Le rôle de l'UGP

Il est d'établir un projet de prise en charge individualisé afin de maintenir l'autonomie, accompagner les besoins et assurer un soutien psychologique.

Les activités thérapeutiques proposées

Différents types d'activité peuvent être proposés en fonction des capacités, des centres d'intérêts et de l'autonomie des résidents ou du groupe de résident.

Les activités qui pourront être proposées aux résidents seront spécifiques aux patients de l'UGP ou communes à tous les résidents de l'EHPAD en lien avec le service animation :

- animations collectives de l'EHPAD,
- activités socioculturelles sur l'Institut,
- activités, individuelles ou collectives, réalisées par les AMP correspondant aux spécificités des troubles psychiatriques, dans un objectif de recherche de bien être, de maintien ou d'amélioration de l'autonomie, dans la prévention de l'isolement et de la rechute psychiatrique.
- Maintien des habilités psycho-sociales

L'objectif de la prise en charge

L'objectif est d'accueillir et d'intégrer, dans un lieu de vie médico-social, des personnes aux parcours de vie variés, présentant des troubles psychiatriques stabilisés, compatibles avec la vie en collectivité.

